

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 21 juin 2018, Bordeaux

L'eau sous pression !

Compte tenu d'une dégradation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité et des perspectives d'aggravation liées au changement climatique, il est urgent d'agir. L'état des masses d'eau néo-aquitaines, globalement très éloignées des objectifs affichés par la Directive Cadre sur l'Eau, atteste des pressions existantes sur ces ressources : 2/3 des masses d'eaux superficielles sont considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique....

Consulté sur une stratégie régionale de l'eau, socle de l'intervention régionale en matière de gestion de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques, le CESER partage le constat et affiche ses priorités. Un consensus préalable pour considérer que chacun d'entre nous, en tant que citoyen, consommateur, salariés ou chefs d'entreprise etc., porte une part de responsabilité quant à l'état de la ressource, à travers ses usages eau potable et économiques de l'eau.

La préservation de l'eau potable et le service public qui s'y rattache doit constituer une priorité avec en premier lieu la protection des périmètres de captages. La question du prix de l'eau et des écarts observés entre les territoires est également posée, de même que l'établissement d'une tarification incitative (un prix au m3 augmentant en fonction des volumes consommés au-delà d'un volume de base nécessaire pour les besoins vitaux). En termes de qualité, des études épidémiologiques sur l'impact des nitrates, des analyses sur la pollution par les plastiques (en particulier sur le littoral et le milieu marin, réceptacle des pollutions terrestres) sont proposées.

En termes de gestion quantitative, le CESER est unanime pour considérer qu'il faut rétablir les équilibres quantitatifs. En revanche, il n'y a pas consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, les options allant d'un soutien plus volontaire à la création d'ouvrages permettant un stockage hivernal, jusqu'aux économies d'eau, principalement agricole, et la nécessité pour cela d'un changement de pratiques.

En revanche, la volonté d'instaurer le dialogue est partagée. Les projets de territoire rendus obligatoires pour bénéficier des subventions des Agences de l'eau pour la création d'ouvrages de retenues de substitution, se doivent d'être co-construits par l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau, sous l'égide des commissions locales de l'eau lorsqu'elles existent. Ils peuvent constituer une opportunité pour sortir des blocages. Chacune des solutions identifiées devrait faire l'objet d'un bilan coûts/avantages économique, social et environnemental.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr